

Conseil Municipal d'ERAGNY-SUR-EPTE EXTRAIT

Compte-rendu de la réunion du mardi 15 mars 2016 à 20h00

L'an deux mille seize, le mardi 15 mars à vingt heures, le conseil municipal de la commune d'Éragny sur Epte, dûment convoqué, s'est réuni en séance ordinaire à la mairie sous la présidence de Monsieur Didier MASURIER, Maire
 Etaient présents : MM. les conseillers municipaux:

MASURIER Didier	LETIERCE Luc	MICHALCZYK Bernard
CAVAILLÉ Richard (excusé)	PICARD Sophie	PIGEARD Isabelle
LOHEAC Patrice (excusé)	HÉE David (excusé)	RATEAU Laurent
KER BIDI Marie-Dominique	RATEAU Sophie	ROCHE Freddy
POQUET Daniel	PIRIOU Jean-Paul	DEBAUDRE Annie

formant la majorité des membres en exercice

Absents excusés : CAVAILLÉ Richard, LOHEAC Patrice, HÉE David

Absents :

Pouvoirs : CAVAILLÉ Richard à MICHALCZYK Bernard, LOHEAC Patrice à MASURIER Didier

Il a été procédé, conformément à l'article L2121-15 du CGCT, à la nomination de Madame Annie DEBAUDRE pour remplir les fonctions de secrétaire.

Le Conseil Municipal approuve à l'unanimité le PV de la dernière séance de Conseil Municipal.

Monsieur le Maire demande s'il est possible d'ajouter un sujet à l'ordre du jour. Le Conseil Municipal approuve à l'unanimité.

1. Achat de terrains pour l'aménagement de la route de la Folie

Vu la délibération du Conseil Municipal n°34/13 du 18 décembre 2013.

Monsieur le Maire fait part aux membres présents du Conseil Municipal, de la réunion du 08 mars 2016 à Trie-Château concernant la reprise des discussions pour la réhabilitation de la route de la Folie, en très mauvais état.

Considérant qu'il est nécessaire d'élargir la chaussée, Monsieur le Maire propose de faire l'acquisition d'une partie des parcelles cadastrées ZI11, ZI13 et ZI14.

La surface exacte devant être délimitée par un géomètre.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré,

- **Décide** d'acheter, à la SARL LETIMMO et au GFA DU MANOIR représentés par Monsieur Luc Letierce, pour l'élargissement de la route, une partie des parcelles cadastrées section ZI11, ZI13 et ZI14 pour 3 € le m².
- **Autorise** Monsieur le Maire à signer les actes pour l'achat de ces parcelles

Les frais d'acte restant à la charge de la Commune.

13 conseillers sont « Pour »
M. Luc LETIERCE ne participe pas au vote.

2. Projet d'implantation d'un parc éolien sur le territoire communal

La Société EOLE-RES présente au Conseil municipal le projet d'implantation d'un parc éolien conduit par la Société EOLE-RES SA, 330 rue du Mourelet, 84000 Avignon, sur la commune d'ÉRAGNY-SUR-EPTE.

La Société EOLE-RES, par l'intermédiaire de son agence de Paris, située 15 rue Louis le Grand, 75002 Paris, spécialisée dans la conception, le développement, le financement, la construction et l'exploitation de parcs éoliens et solaires, sollicite le droit d'étudier la faisabilité d'un parc éolien sur la commune d'ÉRAGNY-SUR-EPTE.

Le Conseil Municipal, décide de reporter sa décision au prochain Conseil Municipal.

3. Approbation des comptes de gestion de la Commune et Service des eaux par Valérie LEDRU, Trésorière

Le Conseil Municipal, après s'être fait présenter les budgets primitifs de l'exercice 2015 et les décisions modificatives qui s'y rattachent, les titres définitifs des créances à recouvrer, le détail des dépenses effectuées et celui des mandats délivrés, les bordereaux de titres de recettes, les bordereaux de mandats, le compte de gestion dressé par le receveur accompagné des états de développement des comptes de tiers, ainsi que l'état de l'actif, l'état de passif, l'état des restes à recouvrer et l'état des restes à payer ;

Après avoir entendu et approuvé les comptes administratifs de l'exercice 2015

Après s'être assuré que le receveur a repris dans ses écritures le montant de chacun des soldes figurant au bilan de l'exercice 2015, celui de tous les titres de recettes émis et celui de tous les mandats de paiement ordonnancés et qu'il a procédé à toutes les opérations d'ordre qu'il lui a été prescrit de passer dans ses écritures.

1°) Statuant sur l'ensemble des opérations effectuées du 1er janvier 2015 au 31 décembre 2015 ;

2°) Statuant sur l'exécution des budgets de l'exercice 2015 en ce qui concerne les différentes sections budgétaires et budgets annexes ;

3°) Statuant sur la comptabilité des valeurs inactives ;

- Déclare que le compte de gestion dressé, pour l'exercice 2015, par le receveur, visé et certifié conforme par l'ordonnateur, n'appelle ni observation ni réserve de sa part ;

Ont signé au registre des délibérations, les membres du Conseil Municipal présents.

14 conseillers sont « Pour »

4. Comptes administratifs 2015 de la Commune et du Service des eaux

Le conseil municipal délibérant sur les comptes administratifs de l'exercice 2015 de la Commune et du service des eaux, dressés par Monsieur Didier MASURIER, Maire, après s'être fait présenter les Budgets primitifs, les budgets supplémentaires et les décisions modificatives de l'exercice considéré,

1°) Lui donne acte de la présentation faite des comptes administratifs, lesquels peuvent se résumer ainsi :

COMPTE DE LA COMMUNE

LIBELLE	FONCTIONNEMENT		INVESTISSEMENT		ENSEMBLE	
	DEPENSE OU DEFICIT	RECETTES OU EXCEDENT	DEPENSE OU DEFICIT	RECETTES OU EXCEDENT	DEPENSE OU DEFICIT	RECETTES OU EXCEDENT
Résultats reportés		351 665.68 €	15 762.54 €		15 762.54 €	351 665.68 €
Opérations de l'exercice	360 221.22 €	402 576.48 €	69 404.18 €	27 085.24 €	429 625.40 €	429 661.72 €
Totaux	360 221.22 €	754 242.16 €	85 166.72 €	27 085.24 €	445 387.94 €	781 327.40 €
Résultat de clôture (=CA)		394 020.94 €	58 081.48 €			335 939.46 €

Besoin de financement **58 081.48 €** au compte 001 investissement dépenses BP 2016
 Excédent de financement au compte 001 investissement recettes BP 2016

Restes à réaliser **21 000.00 €**

Besoin de financement des restes à réaliser **21 000.00 €**
 Excédent de financement des restes à réaliser

Besoin total de financement **79 081.48 €**
 Excédent total de financement

2° Considérant l'excédent de fonctionnement, décide d'affecter la somme de **79 081.48 €** au compte 1068 Investissement BP 2016, avec émission titre de recettes

314 939.46 € au compte 002 Excédent de fonctionnement reporté BP 2016

COMPTE ANNEXE POUR LE SERVICE DES EAUX

LIBELLE	FONCTIONNEMENT		INVESTISSEMENT		ENSEMBLE	
	DEPENSE OU DEFICIT	RECETTES OU EXCEDENT	DEPENSE OU DEFICIT	RECETTES OU EXCEDENT	DEPENSE OU DEFICIT	RECETTES OU EXCEDENT
Résultats reportés	73 308.01 €		23 891.83 €		97 199.84 €	- €
Opérations de l'exercice	189 820.07 €	124 547.46 €	32 810.51 €	48 023.90 €	222 630.58 €	172 571.36 €
Totaux	263 128.08 €	124 547.46 €	56 702.34 €	48 023.90 €	319 830.42 €	172 571.36 €
Résultat de clôture (=CA)	138 580.62 €		8 678.44 €		147 259.06 €	

Besoin de financement **8 678.44 €** au compte 001 investissement dépenses BP 2016
 Excédent de financement au compte 001 investissement recettes BP 2016

Restes à réaliser

- €

Besoin de financement des restes à réaliser

Excédent de financement des restes à réaliser

Besoin total de financement

8 678.44 €

Excédent total de financement

2° Considérant l'excédent de fonctionnement, décide d'affecter la somme de

au compte 1068 Investissement BP 2016, avec émission titre de recette

138 580.62 €

au compte 002 Déficit de fonctionnement reporté BP 2016

2°) Constate, aussi bien pour la comptabilité principale que pour chacune des comptabilités annexes, les identités de valeurs avec les indications des comptes de gestions relatives au report à nouveau, au résultat de fonctionnement de l'exercice et au fonds de roulement du bilan d'entrée et du bilan de sortie, aux débits et aux crédits portés à titre budgétaire aux différents comptes ;

3°) Reconnaît la sincérité des restes à réaliser

4°) Voté et arrêté les résultats définitifs tels que résumés ci-dessus.

Ont signé au registre des délibérations les membres présents.

12 conseillers sont « Pour »
Monsieur le Maire ne participe pas au vote

5. Affectation du résultat du compte administratif 2015 de la commune

Le Conseil Municipal,

Après avoir examiné le compte administratif, statuant sur l'affectation du résultat de fonctionnement de l'exercice.

Constatant que le compte administratif fait apparaître :

- un excédent d'exploitation de 394 020.94€

Décide d'affecter le résultat de fonctionnement comme suit :

AFFECTATION DU RESULTAT D'EXPLOITATION DE L'EXERCICE 2015 DE LA COMMUNE	
A. Résultat de l'exercice :	42 355.26€
B. Résultats antérieurs de l'exercice :	
R002 du compte administratif (si excédent)	351 665.68€
C. Résultat à affecter : A.+B.	394 020.94€
D. Solde d'exécution d'investissement	
Solde d'exécution cumulé d'investissement :	
D001 (Besoin de financement)	-58 081.48€
E. Solde des restes à réaliser d'investissement	-21 000.00€
Besoin de financement :	0.00€
Excédent de financement	0.00€
Besoin de financement =D.+E.	-79 081.48€
Affectation = C	394 020.94€
1) Affectation en réserves R1068 en investissement	79 081.48€
Report en fonctionnement R002	314 939.46€

**12 conseillers sont « Pour »
Monsieur le Maire ne participe pas au vote**

6. Affectation du résultat du compte administratif 2015 du budget de l'eau

Le Conseil Municipal,

Après avoir examiné le compte administratif, statuant sur l'affectation du résultat d'exploitation de l'exercice.

Constatant que le compte administratif fait apparaître :

- un déficit d'exploitation de – 65 272.61€

Décide d'affecter le résultat d'exploitation comme suit :

AFFECTATION DU RESULTAT D'EXPLOITATION DE L'EXERCICE 2015 DU SERVICE DES EAUX	
a. Résultat de l'exercice :	-65 272.61€
c. Résultats antérieurs de l'exercice :	
R002 du compte administratif (si excédent)	-73 308.01€
Résultat à affecter : a.+c.	-138 580.62€
e. Solde d'exécution d'investissement	-8 678.44€
D001 (Besoin de financement)	0.00€
R001 (excédent de financement) :	0.00€
f. Solde des restes à réaliser d'investissement	0.00€
Besoin de financement :	0.00€
Excédent de financement	0.00€
Besoin de financement =e.+f.	-8 678.44€
Affectation en réserves R1068 en investissement	0.00€
Deficit reporté en exploitation R002	-138 580.62€

**12 conseillers sont « Pour »
Monsieur le Maire ne participe pas au vote**

7. Taux d'imposition 2016 des quatres taxes directes locales

Le sujet est reporté au prochain Conseil Municipal.

8. Fixation du prix de l'eau potable à compter du 1er janvier 2016

Monsieur le Maire demande aux membres du Conseil Municipal de se prononcer sur l'augmentation du prix du mètre cube de l'assainissement en raison du coût de fonctionnement de la station d'épuration.

Il est décidé de ne pas modifier le prix de l'eau pour l'année 2016, à savoir :

- Abonnement par an: 2,00 €uros par mois
- Coût du m³ d'eau : 2,00 €uros
- Taxe d'assainissement : 2,00 €uros le m³
- Garantie fuite après compteur (facultative) : 15,00 € par an

Auxquels s'ajoutent les taxes obligatoires de l'agence de l'eau qui sont :

- Redevance de pollution domestique
- Redevance modernisation de réseau
- Redevance prélèvement

Décide d'instaurer la facturation bi-annuelle ; avec une facturation en juin sur un estimatif de consommation (50% de la consommation de l'année précédente) et en novembre sur relevé de consommation.

14 conseillers sont « Pour »

9. Achat d'une tondeuse

Monsieur le Maire propose l'achat d'une tondeuse d'occasion pour l'entretien des espaces verts.

Un prix de vente de 300€ nets est décidé pour la vente de sa tondeuse, marque VIKING, modèle MB 650 T, N° de série 432698673.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré,

- **Décide** d'acheter la tondeuse proposée pour un prix de 300€
- **Autorise** Monsieur le Maire à éditer le mandant correspondant

Les crédits seront prévus au budget primitif 2016

14 conseillers sont « Pour »

10. Subvention ALSH du Centre Social Rural du Vexin Thelle

Monsieur le Maire donne lecture du courrier de Monsieur le Président du Centre Social Rural du Vexin-Thelle qui précise le montant de la subvention pour la participation des enfants de la commune d'Éragny-sur-Epte à l'Accueil de Loisirs Sans Hébergement pour l'année 2016.

Soit :

- Option 1, (journée complète de 7 à 19h00) 1814.50€
- Option 2, (journée de 9 à 17h.00) 1084.70€

L'option 2 ne comprend pas les accueils du matin et du soir.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré,

- **Décide** d'opter pour le versement de l'option 2
- **Accorde** donc une subvention de 1084.70€ au Centre Social Rural du Vexin-Thelle
- **Autorise** Monsieur le Maire à signer la convention relative à ce service

Les crédits seront prévus au budget primitif 2016, à l'article 6574

14 conseillers sont « Pour »

Questions diverses

La séance est levée à 23h10

Le 18 mars 2016
Le Maire, Didier MASURIER